



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JUIN 2024 A 18 H

L'an deux mil vingt et quatre, le 17 Juin à 18 H, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Luc-Henri JOLLY, 1^{er} Adjoint au Maire

Présents : Stéphanie TOLET, Romain LOPEZ, Alain BORNIER, Valérie RAMANANJANAHARY, Nicole DEMIT, Benoît KANY, Lionel FEVRIER, Raphaël MAISSA, Caroline PARISET, Jean-Louis PARISET

Pouvoirs : Dominique CHAPPUIT à Stéphanie TOLET
Michel MARECHAL à Luc-Henri JOLLY

Absente : Chantal GARNY

Secrétaire de séance : Marylène VERGNAUD

Au début de la séance, Monsieur JOLLY a expliqué le rendez-vous avec la CRC du vendredi 14 Juin 2024 au matin. Il rappelle que le Préfet a saisi la CRC pour notre budget de 2022 et cette dernière fait un contrôle budgétaire les deux années suivantes. La magistrate a conseillé de faire un conseil municipal portant sur deux points exclusivement, à savoir : Vote du compte Administratif 2023 et Vote du Compte de Gestion 2023. Elle a bien pris note de ce conseil du 17 juin et, elle va en tenir compte dans son rapport.

Pendant ce rendez-vous, elle a voulu éclaircir certains points et des documents justificatifs lui ont été remis. Monsieur JOLLY doit lui transmettre cette semaine une note explicative détaillée.

Lors de l'entretien elle nous conseille de décaler le conseil prévu le 24 juin 2024 d'une semaine car la commune risque de ne pas avoir retrouvé son autonomie financière à cette date. Par conséquent, ce conseil est décalé au lundi 1^{er} juillet 2024 à 18 H et lors de ce conseil, la commune pourra voter des délibérations financières.

Une fois que la commune aura reçu le rapport de la CRC, il sera communiqué à l'ensemble des élus.

Une fois le point de la CRC terminé, Monsieur JOLLY a présenté le compte rendu du dernier conseil municipal (15 avril 2024) qui n'a obtenu aucun commentaire et qui a donc été approuvé et signé.

DELIBERATION N° 1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (BUDGET PRINCIPAL)

Le compte administratif communal de l'exercice 2023 vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats de clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Luc-Henri JOLLY, élu Président de séance, rapporte le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Mme Dominique CHAPPUIT, Maire.

M. Luc-Henri JOLLY, Président de séance :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023, qui est résumé par les tableaux ci-joints.
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

		Dépenses	Recettes
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section Fonctionnement	1 070 747,91	1 306 190,10
	Section Investissement	155 042,16	129 907,01
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement	0.00	0.00
	Report en section d'investissement	500 764.74	0.00
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 726 554,81	1 436 097,11
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section Fonctionnement	0.00	0.00
	Section Investissement	0.00	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0.00	0.00
RESULTAT CUMULE	Section Fonctionnement	1 070 747,91	1 306 190,10
	Section Investissement	655 806,90	132 107,01
	TOTAL CUMULE	1 726 554,81	1 438 297,11

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

VU le compte administratif de l'exercice 2023 présenté par Madame le Maire, (budget principal)

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Luc-Henri JOLLY, Président de séance,

Le Compte Administratif pour l'exercice 2023 du budget principal est approuvé.

10 Pour – 3 Contre (Raphaël MAISSA – Caroline PARISET et Jean-Louis PARISET)

DELIBERATION N° 2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 (BUDGET PRINCIPAL)

Mme Patricia NIGAGLIONI, trésorière municipale, m'a transmis les comptes de gestion de la commune pour l'exercice 2023.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL

		Dépenses	Recettes
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section Fonctionnement	1 070 747,91	1 306 190,10
	Section Investissement	155 042,16	129 907,01
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement	0.00	0.00
	Report en section d'investissement	500 764,74	0.00
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 726 554,81	1 436 097,11
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section Fonctionnement	0.00	0.00
	Section Investissement	0.00	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0.00	0.00
RESULTAT CUMULE	Section Fonctionnement	1 070 747,91	1 306 190,10
	Section Investissement	655 806,90	132 107,01
	TOTAL CUMULE	1 726 554,81	1 438 297,11

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

VU le compte de gestion pour l'exercice 2023 présenté par la trésorière municipale (budget principal),

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur JOLLY, Adjoint au Maire,

Le compte de gestion pour l'exercice 2023 établi par Mme Patricia NIGAGLIONI, trésorière municipale (budget principal) est approuvé.

11 Pour – 3 Contre (Raphaël MAISSA – Caroline PARISET et Jean-Louis PARISET)

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur JOLLY : indique que le vide-greniers prévu le 7 juillet 2024 a été déplacé au dimanche 15 septembre 2024 en raison du 2^{ème} tour des élections législatives. En effet, les élections se déroulant généralement dans la Salle des Fêtes des communes, des manifestations prévues ce jour-là ont été annulées ou déplacées. Pour Rosoy, un anniversaire devait être organisé ce jour-là dans la salle des fêtes et la commune a proposé à ces locataires d'utiliser la cantine scolaire qui a été acceptée. Madame PARISET demande si le City Stade aurait pu accueillir le vide-greniers. Madame TOLET réplique que ce n'est pas possible pour raison de sécurité. Madame TOLET indique que la veille, le samedi 14 septembre 2024, aura lieu à cet endroit une manifestation canine.

Monsieur MAISSA : demande si les frais portant sur le contentieux LUMILEC ont été prévu au budget et, où en était le dossier de la grange devant le Tribunal. Monsieur JOLLY répond que pour le contentieux LUMILEC une dépense de 42 000 € environ a été prévu au budget mais pour l'instant il n'y a aucune certitude. En ce qui concerne la grange, la commune n'a aucune nouvelle soit de la part de notre avocat soit de la part du Tribunal.

Monsieur JOLLY : indique que la commune va passer au CFU (compte financier unique) à compter de 2024 qui va se substituer au compte administratif et au compte de gestion. Une délibération dans ce sens sera inscrite au conseil municipal du 1^{er} juillet 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 30

Fait à Rosoy, le 18 Juin 2024



Mme Marylène VERGNAUD
Secrétaire de séance



Luc-Henri JOLLY
Adjoint au Maire